

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Décembre 2017

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !



Sommaire

Solidaire des nouveaux demandeurs par Monique Toutant	P. 2
Effets désastreux du PL70 par Émile Babin	P. 3
Info-Loi par Christian Loupret	P. 4
Le début de la fin du droit à l'aide sociale par Christian Loupret	P. 5
Projet <i>Entendre et agir ensemble</i> par Renée Dubeau, Sabrina St-Laurent et Véronique Salmon	P. 6, 7
L'ADDS QM et ses principales activités (3) : l'Atelier Droit Aide Sociale par Jean Cazes	P. 8, 9
Présentatin de Sabrina - stagiaire par Sabrina St-Laurent	P. 10
L'ADDS QM et ses principales activités (4) : le Comité Femmes par Jean Cazes	P. 11
RMG : mourir de faim n'incite pas à travailler par Olivier Gentil et Olivier Grondin	P. 12
RMG : des experts qui veulent garantir l'appauvrissement des personnes par Yann Marcotte et Sylvia Bissonnette	P. 13
RMG : une occasion manquée par Sylvain Caron	P. 14
Atelier d'écriture et guignolée par Véronique Salmon	P. 15
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P. 16, 17
Calendrier	P. 18

**ADDS-QM**
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

525-4983


www.addsqm.org



info@addsqm.org



8h30
à
17h

Lundi au vendredi



SOLIDAIRE DES NOUVEAUX DEMANDEURS

Par Monique Toutant

Bonjour,

Je suis Monique Toutant, militante dans un groupe de défense de droits des personnes assistées sociales, l'ADDSQM. Je suis prestataire d'aide sociale. Je ne peux pas travailler, ou plutôt, je devrais dire que le marché du travail n'a pas pu me faire une place. Je pourrais dire que ma situation n'est pas enviable pour plusieurs, à cause de mes problèmes de santé et mes problèmes académiques. Pour d'autres, c'est le contraire, et certains m'envient: j'ai la chance, comme on dit dans la rue, d'avoir le « gros chèque ». Je suis reconnue « contrainte sévère ».

C'est donc par solidarité avec les prochains demandeurs que je prends la parole. Déjà, l'aide accordée est insuffisante: comment faire pour arriver avec un chèque d'aide sociale? Je dois faire des choix constamment, entre manger ou la passe d'autobus. Il ne faut surtout pas que j'aie un pépin dans un mois, un bris, un problème de santé inattendu, un manteau d'hiver à acheter, sinon mon budget est foutu pour ce même mois.

Déjà avec une pleine prestation, la vie n'est pas facile. Imaginez ce qui s'en vient pour les nouveaux demandeurs : un maigre 628\$ avec menaces de coupures !

Le ministre nous fait croire que dorénavant, il aidera les personnes. Je ne vois pas comment il fera dans le système actuel. Ce qu'on a toujours vu et ce que j'ai moi-même vécu, c'est faire « accroire » au monde qu'on les aide, mais le résultat est souvent déplorable. Si on n'a pas encore perdu espoir, on recommence, et recommence, et pour résultat, on se retrouve à la case départ.

Comment, à partir de mon expérience et de ce que j'ai vu autour de moi, je vois Objectif Emploi ? Un paquet de pièges pour couper les chèques, une belle main d'œuvre toute prête sans avoir à former les gens ! Ces personnes seront abandonnées une fois de plus au bénéfice du marché du travail. Pour les nouveaux demandeurs, le ministre avouera-t-il un jour que PL70 n'est qu'un exercice de récupération d'argent sous le couvert de fausses promesses?



EFFETS DÉSASTREUX DU PL70

Par Émile Babin

Un assisté social passant devant un commerce se dit qu'il pourrait travailler à cet endroit compte tenu de ses compétences et expériences acquises dans un domaine donné... Il y entre, remplit un formulaire d'application et obtient une rencontre avec le patron. Celui-ci trouve la candidature intéressante, mais à regret, annonce qu'il a tout juste assez d'ouvrage pour le personnel dont il dispose, que l'offre de service sera retenue en cas de changement dans la situation de l'entreprise.

L'assisté social déçu, après tant d'efforts pour vendre ses compétences et expériences, avant de partir, « doit s'humilier » et demander au patron de lui signer un papier prouvant qu'il a appliqué pour un emploi, pour ne pas se faire couper son chèque « PL70 ». Et le patron signe ledit papier...

Un DOUTE DÉSASTREUX s'installe dans la tête du patron : « Est-il venu pour travailler ou pour éviter de se faire couper son chèque ? » C'est mortel ; il n'est pas content et pour être certain de ne jamais revoir ce candidat, il passe la feuille d'application dans la déchiqueteuse.

Quelques heures plus tard, un autre assisté social se présente dans les mêmes circonstances. Le patron ne veut pas perdre son temps dans une entrevue, s'adresse à ce deuxième candidat en lui demandant: « Es-tu sur l'aide sociale ? » « Oui », dit le répondant ! « Donne-moi le papier, je vais te le signer ! ». Le deuxième candidat ne comprend pas trop ce qui se passe et s'en va. Le patron sort à l'extérieur de son entreprise et y appose un écriteau PAS D'EMPLOI, PAS D'EMBAUCHE.

Ainsi, de nombreux employeurs qui auraient la possibilité d'engager des assistés sociaux s'y refuseront à cause des paperasses et ordonnances administratives du PL-70. Les employeurs, tout autant que les assistés sociaux, se feront aussi écœurer par ce PL-70.

Quelques changements à l'aide sociale

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret



À partir du 1^{er} décembre 2017

Un programme à l'intention des personnes qui veulent régulariser une situation irrégulière se rapportant à leur dossier dans le cadre d'un programme d'aide financière, soit le **Programme de déclaration volontaire**.

Les personnes qui souhaitent reconnaître de façon libre et volontaire une situation irrégulière pourraient bénéficier des avantages suivants :

Les frais de recouvrement de 100 \$ dans les cas de fausses déclarations ne seront pas appliqués;

Les intérêts facturés sur la dette lorsqu'il y a une fausse déclaration ne seront pas appliqués;

Le montant minimal exigé pour le remboursement d'une dette correspondra à celui applicable lorsqu'il n'y a pas de fausse déclaration (ex. : 56 \$ par mois au lieu de 112 \$ ou 224 \$ par mois);

Contrairement aux personnes ayant effectué une fausse déclaration, l'exclusion de revenus de travail continuera d'être appliquée.

À partir du 1^{er} avril 2018

La production de la déclaration abrégée ne serait plus obligatoire tous les mois pour les personnes bénéficiant du Programme d'aide sociale ou des Programmes spécifiques.

L'obligation pour les prestataires d'un programme d'aide financière d'informer le MTESS sans délai de tout changement de leur situation est maintenue.

À partir du 1^{er} juillet 2018

Les montants d'exclusion de la valeur de la résidence seront de 153 000 \$ pour le Programme d'aide sociale et 219 000 \$ pour le Programme de solidarité sociale. Ces montants seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année à compter de l'année 2019.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Jean Côté
Jean-Yves Desgagnés
Lise Dorion
Luis Dussault-Dion
Karine Fortin
Sylvie Filioux
Julie Gros-Jean
Annette Guimont
Arron Haselhorst

Décembre



Denis Houde
Nathalie Huard
Éric Lapointe
Line Lefebvre
Serge Malenfant
Claire Moffatt
Mélanie Pichette
Francine Plamondon
Gaétane Pouliot



Le début de la fin du droit à l'aide sociale

Par Christian Loupret

Ça fait longtemps qu'on subit des coupes à l'aide sociale.

Pendant plusieurs années, les montants des prestations n'étaient même pas indexés. En dollars constants, l'aide sociale a diminué. En 1970, on recevait 166 dollars par mois. Mais 166 dollars de 1970, ça vaut aujourd'hui 1057 dollars selon la Banque du Canada. Le chèque de base d'aide sociale aujourd'hui est de 628 dollars...

Maintenant, avec le programme Objectif Emploi, certaines personnes devront vivre avec 404 dollars par mois! Une ouverture à l'itinérance, à la délinquance, à la criminalité et à la maladie... Le programme Objectif Emploi devrait débuter le 1^{er} avril 2018. C'est un **"recul grave du modèle québécois de solidarité"** (dixit Françoise David).

Le programme Objectif Emploi s'adressera seulement aux personnes pour qui ça sera leur première demande d'aide sociale de leur vie. Avec Objectif Emploi, il y aura deux catégories de personnes: celles dont les lois ou chartes relatives au travail s'appliqueront, et celles pour qui ces lois ou chartes ne s'appliqueront pas. Voici des exemples de ce qui ne s'appliquera pas pour ces nouveaux demandeurs :

"La prestation ne peut-être réduite pour défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail"

"La possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté"

"Toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail justes et raisonnables"

C'est vraiment trompeur cette nouvelle loi, car avec le temps, nous serons tous des nouveaux demandeurs et le droit à l'aide sociale n'existera plus. (Pour 12 mois)

628 dollars par/mois, ça se coupe pas!



PROJET ENTENDRE ET AGIR ENSEMBLE

Par Renée Dubeau, Sabrina St-Laurent et Véronique Salmon



L'ADDSQM a toujours été un lieu de convergence pour les personnes assistées sociales de la grande région de Québec. Le contact privilégié que nous avons avec les personnes assistées sociales est principalement le besoin d'information, par le biais du service individuel. Mais bien plus qu'un service, l'ADDSQM est le lieu de prise de parole des personnes assistées sociales. Au fil des ans, l'ADDSQM a été le lieu d'implication de ces dernières, car elles sont les premières à agir pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Elles ont recours à notre service individuel, par téléphone, par l'accueil ou par différentes rencontres principalement dans nos locaux. En 1996 au Québec, 815 487 personnes étaient à l'aide sociale. En 2017 (août), ce nombre était de 413 935. Malgré la baisse du nombre de personnes sur l'aide sociale, nous constatons que les demandes d'information concernant la loi ne diminuent pas aussi rapidement.

Au fil des ans, notre action a évolué tout en gardant en priorité la défense des droits, tant individuelle que collective. Nous sommes restés en contact avec les personnes par le service individuel, par les personnes directement impliquées dans notre milieu, mais actuellement nous désirons établir un dialogue avec elles, réentendre ce qu'elles vivent, ce qui les préoccupe, ce qu'elles voudraient voir comme amélioration. Pour atteindre ces objectifs, nous réalisons un projet qui se divise en trois étapes.

Cette année, nous sommes à la première étape du projet, c'est-à-dire celle de la cueillette des données. **Nous vous invitons à nous contacter afin de répondre à notre questionnaire (les coordonnées de l'ADDS sont sur la couverture de la présente Riposte). Évidemment, c'est confidentiel. Vous pouvez choisir la formule en groupe ou la formule seul. Vous choisissez.**

À l'Assemblée générale de juin de l'ADDS QM, nous présenterons une partie des résultats.



Les étapes du projet

Première étape

La première étape, c'est la cueillette de données. Nous désirons entendre le plus de personnes possible afin de prendre connaissance des réalités des personnes, à travers l'évolution de la loi d'aide sociale. Un court sondage a été élaboré afin de faire état de la situation et de la perception que les personnes ont de l'aide sociale. Des personnes n'ayant jamais reçu d'aide sociale pourront également appuyer la démarche en donnant elles aussi leurs impressions.

Une équipe d'animation, des ambassadeurs et ambassadrices de l'ADDS QM, composée de personnes salariées et militantes récolteront les données. Les personnes pourront répondre au sondage de deux façons : en groupe ou individuellement.

La formule de la rencontre variera selon la réalité du groupe ou des personnes. Chaque participant.e présent.e sera invité.e à répondre aux questions à l'écrit et pourra être accompagné.e par l'équipe d'animation. Il s'agira aussi d'une bonne occasion pour répondre aux questionnements quant à l'aide sociale.

Deuxième étape

À la deuxième étape, nous prioriserons les enjeux.

Après avoir recueilli les données, l'équipe d'animation procédera à leur analyse. Cela nous permettra de cerner les différents enjeux relatifs à l'aide sociale. À cette étape du processus, la participation des personnes sera sollicitée à nouveau afin de valider les résultats dégagés. De plus, une réflexion sera amorcée afin de faire ressortir des pistes de solutions relatives aux enjeux. Comme à l'étape précédente, nous élaborerons une animation afin de favoriser le partage. Les personnes, ayant participé ou non à la première étape, pourront collaborer au processus.

Troisième étape

À la troisième étape, nous dégagerons des pistes d'actions et de lutte.

À cette étape, toute personne intéressée peut s'impliquer dans la mise en action concernant certains enjeux. Au préalable, une démarche de priorisation sera effectuée. À ce stade, il nous est impossible de prévoir quelle forme sera privilégiée pour la mise action. Elle se confirmera au fur et à mesure de l'avancement du projet.



L'ADDS QM et ses principales activités (3) : l'Atelier Droit Aide Sociale

Par Jean Cazes

Un après-midi par mois au 301 Carillon, l'ADDS QM offre la possibilité à des citoyens d'exprimer à un avocat spécialisé leur(s) problème(s) avec l'aide financière dit de dernier recours. Tel que constaté en avril dernier, l'Atelier Droit Aide Sociale est aussi une belle occasion pour mieux connaître la mission de l'organisme du quartier Saint-Sauveur.

Militant salarié et responsable du **Dépannage téléphonique (1)**, **Christian Loupret** anime ces rencontres de groupe en présence de **Me Guillaume Boivin (2)**. L'Atelier Droit Aide Sociale se déroule en trois parties : une brève présentation de l'ADDS QM, un survol de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, et une période de questions/réponses.

Présentation de l'ADDS QM

D'entrée de jeu, Christian explique les objectifs et le déroulement de la rencontre. « Si on doit ensuite vous accompagner pour aller plus loin, on va le faire ! », dit-il, tout en reconnaissant qu'« il n'y a pas toujours de solutions ».

Après avoir distribué un kit d'information aux participants, l'animateur résume le fonctionnement et la mission de l'ADDS QM.

« On existe depuis 44 ans. Nous sommes trois salariés, et nos *jobs* sont entrecroisées. Par exemple, Véronique [Salmon] s'occupe davantage des demandes de subvention et Renée [Dubeau] de questions politiques. [...] Je vous ai donné un dépliant pour être membre de l'ADDS QM : pour 3 \$ par année, vous recevez le journal *La Riposte*, *L'ADDS en bref*, et s'il y a un changement à l'aide sociale, vous allez le savoir avant tout le monde ! [...] Des organismes comme le nôtre, il y en a une trentaine au Québec. Certains portent le nom d'ADDS, comme l'ADDS Montréal métro ; les autres ont différents noms, comme Action Plus Sherbrooke. La plupart sont membres du **Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)**, qui est un peu notre bras politique, et de la **Coalition pour l'accessibilité aux CLE (CASC)**. Avec ces groupes, deux ou trois fois par année, on rencontre par vidéo-conférence les hauts fonctionnaires de l'aide sociale, incluant les responsables des centres de communication avec la clientèle. Je peux vous dire que les gens qui y travaillent sont plus ou moins bien informés, et depuis que je suis ici, soit en 1996, je constate que ça n'a jamais été aussi mal, à l'aide sociale... »

Survol de la loi

La suite de la présentation de Christian porte cette fois-ci sur la complexité de la loi. Durant une bonne demi-heure, il la vulgarise et la résume en y posant son regard critique :

« La loi, c'est des articles qui réfèrent à d'autres articles. La façon que la loi va être appliquée, c'est le règlement. Tout ça est écrit dans un langage assez hermétique, c'est-à-dire juridique, donc assez difficile à comprendre. [...] Cette loi, qui s'appelle la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, a été sanctionnée en 2005 et est entrée en vigueur en janvier 2017. Depuis que l'aide sociale a été instaurée en 1970, en dollars constants, cette aide a toujours baissée. [...] L'objectif de la loi tel qu'écrit dans l'article 2, c'est pourtant d'« accompagner les personnes dans leurs démarches dans le maintien de leur autonomie économique et sociale... ». [...] Si on résume, il y a deux programmes : 1- l'Aide sociale, et 2- la Solidarité sociale. Ce deuxième programme implique obligatoirement des contraintes sévères à l'emploi. »

(1) Mis sur pied pour répondre aux questions concernant l'aide sociale, le Dépannage téléphonique, en complément de l'Atelier Droit Aide Sociale, est un autre service clé de l'ADDS QM.

(2) Un portrait de Guillaume Boivin est à suivre dans la prochaine *Riposte* de mars 2018.

Au fur et à mesure de ses explications, Christian rappelle aux participants qu'ils peuvent lever la main à tout moment pour des éclaircissements.

« La loi et les règlements, ça s'applique à la virgule près ! Un juge peut dire qu'il n'est pas d'accord, mais il est obligé de l'appliquer avec sa compréhension. [...] S'il y a un avis de réclamation, on a 90 jours pour faire une demande de révision. Et si on va en révision, et qu'on est en désaccord avec celle-ci, on a 60 jours pour faire appel au tribunal administratif du Québec », conclut Christian avant de présenter l'avocat.

Période questions/réponses

Me Guillaume Boivin prend note des présences : « Un observateur, et trois autres personnes ». Christian invite alors chaque participant à choisir l'une des images déposées sur la table : « Vous nous dite ensuite ce que représente pour vous l'aide sociale, pourquoi vous êtes ici, mais sans me raconter en détail votre problème. Faites juste le nommer ».

Guillaume Boivin se prêtant au jeu comme à chaque rencontre, nous lui laissons ici le mot de la fin...

« Comme avocat, je suis à l'ADSS QM depuis 2016. J'ai pris la relève de Me Patricia Claude, après son engagement de plus d'un quart de siècle ! [...] Je constate des situations qui se présentent régulièrement. [...] À plusieurs reprises, on a réussi à gagner nos revendications. On ne peut pas faire de miracles, mais il y a moyen d'argumenter certains dossiers, et de les mettre à terme en les abordant de la bonne façon. [...] J'ai donc choisi cette image, représentant un jeune d'un milieu défavorisé. Le cas de ces enfants qui n'ont pas choisi leur parcours de vie me touche particulièrement. Malheureusement, on comprend qu'avec ce qui est donné à l'aide sociale, ça ne permet pas forcément de partir du bon pied. Mais même pour les grands, je trouve qu'il y a une grande injustice sociale : le minimum qu'on alloue aux gens n'est pas suffisant pour leur permettre de rebondir. Avec de meilleures ressources, ils le pourraient, et ça coûterait moins cher au système ! »



Caricature prise sur le site de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes:
<http://www.fede.qc.ca/actualites/coupes-laide-sociale-guerre-pauvres-continue>
13 novembre 2015



PRÉSENTATION DE SABRINA - STAGIAIRE

Par Sabrina St-Laurent

Bonjour à tou.te.s, membres de l'ADDS-QM!

Je me nomme Sabrina St-Laurent et je fais présentement un stage à l'ADDS-QM. Ce stage se déroule dans le cadre de ma dernière année au baccalauréat en travail social, à l'Université du Québec à Rimouski, au campus de Lévis. Il s'agit de mon premier stage qui s'est entamé en septembre 2017 et qui se terminera en avril 2018. Donc, pour ceux et celles que je n'ai pas encore eu le plaisir de rencontrer, peut-être l'occasion se présentera-t-elle.

Comme vous l'aurez compris, il y a déjà près de trois mois que mon stage est commencé, ce qui m'a permis d'en apprendre davantage sur la mission et le fonctionnement de l'ADDS-QM. Je voulais absolument réaliser mon stage dans le communautaire. Donc, jusqu'à maintenant, je suis comblée par mon milieu, d'autant plus que j'ai été très bien accueillie par l'équipe de salarié.e.s et par les militant.e.s. De plus, je profite de beaucoup d'autonomie tout en étant bien soutenue et encadrée. Il m'est aussi important de mentionner que je n'étais pas au courant de toutes les injustices que vivaient les personnes assistées sociales et que je prends davantage conscience de l'importance de confronter les préjugés qui sont véhiculés autour de moi. La justice sociale et l'égalité sont des valeurs qui me tiennent énormément à cœur et qui sont en parfaite cohérence avec la défense des droits des personnes assistées sociales.

Depuis mon arrivée à l'ADDS-QM, j'ai eu la chance de participer à de nombreuses activités auxquelles certain.e.s d'entre vous étaient présent.e.s. Entre autres, j'étais présente à l'AGA, à la journée planification, à la chaîne humaine autour de l'Assemblée nationale le 27 septembre, à la sortie de la rentrée et à l'action du 17 octobre dans le quartier Saint-Roch. De plus, j'ai pu participer à au moins une rencontre de chacun des comités. Pour la suite du stage, je m'impliquerai principalement dans les comités femmes et luttes-préjugés. Aussi, je participerai activement à la réalisation du projet *Entendre et agir ensemble* afin d'aller à la rencontre des personnes assistées sociales et d'en apprendre davantage sur ce qu'elles vivent au quotidien.

Finalement, nous aurons possiblement la chance de nous rencontrer au cours des différentes actions ou pendant la fête de Noël!

Au plaisir,

Sabrina





L'ADDS QM et ses principales activités (4) : le Comité Femmes

Par Jean Cazes

Dans la cadre de notre série amorcée dans *La Riposte* de septembre dernier, voici le Comité Femmes tel qu'expliqué par son animatrice et ses militantes lors de leur réunion d'avril dernier.

Qu'est-ce que le Comité Femmes ?

Contrairement aux comités **Loi et Luttés et Préjugés**, il faut d'abord préciser que ce comité est dit **non permanent**, donc sujet à modifications suivant l'évolution des enjeux et revendications de l'ADDS QM.

Voici la description du **Comité Femmes** telle qu'exprimée à peu de chose près dans le site Web de l'ADDS QM :

« Ce comité permet aux femmes militantes et membres de l'ADDS QM de se rencontrer et d'échanger sur leur vécu de femme à l'aide sociale. Le Comité Femmes organise, entre autres, des formations pour démystifier les rapports entre les hommes et les femmes et suit de près les luttes féministes, comme les pensions alimentaires et la vie maritale. »

« On veut donc par le fait même sensibiliser la société au vécu des femmes en revendiquant nos droits et en prônant l'égalité avec les hommes », précise d'emblée **Véronique Salmon**, militante salariée de l'ADDS QM et animatrice du comité qui réunit de quatre à six militantes une matinée par mois.

Quelles sont les réalisations du Comité Femmes ?

Le Comité Femmes de l'ADDS QM existe depuis 2003. Il s'est inspiré de celui du **Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)**, comité créé avant l'historique Marche *Du pain et des roses* de 1995 .

Toujours d'actualité, les épineuses questions des pensions alimentaires et de la vie maritale reviennent souvent au fil de l'échange. Les gains obtenus avec le soutien d'autres groupes de revendication sont toutefois cités comme des « bons coups » du FCPASQ. On cite par exemple le supplément de 100 \$ par enfant, autrefois coupé.

En plus de ces enjeux majeurs, les prises de parole sur la revendication du revenu social garanti du Comité Femmes auprès de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) sont d'autres « bons coups » cités. Il en est de même du travail commun avec le Comité Femmes du FCPASQ pour la publication de *Femmes assistées sociales, la parole est à nous !*, Aussi, le comité a rédigé des lettres d'opinion visant à faire « bouger les choses » concernant l'aide sociale et la vie maritale, à l'exemple de *Peine d'amour maritale*, publiée dans *Le Soleil* du 14 février 2017.

Par ailleurs, le Comité Femmes organise des formations auprès de ses membres, et parfois dans des organismes de la région. Ces formations ont pour but de démystifier le féminisme, de revendiquer les rapports égalitaires et le revenu social universel garanti, ou de dénoncer les préjugés concernant l'aide sociale.

Mais comme la pension alimentaire demeure un enjeu central, ce dossier risque de mobiliser beaucoup d'énergie de l'ADDS QM dans les prochains mois.

Enfin, au plan personnel, que vous apporte votre engagement au Comité Femmes ?

Voici quelques témoignages des militantes du Comité Femmes recueillis à leur réunion d'avril :

« Ça me permet de rester connectée avec la réalité des femmes en général, et aussi de connaître d'autres groupes comme la FFQ et d'autres groupes membres du FCPASQ comme **ROSE du Nord**. »

« C'est l'ADDS QM qui m'a poussée à l'action, c'est ici que j'ai appris à parler aux journalistes. Par exemple, pour la Journée du 8 mars, j'ai assumé le rôle de porte-parole avec ROSE du Nord, avec qui on fait depuis longtemps des actions communes. »

« Quand j'étais jeune, je me faisais dominer par mon père. Et ici, je me suis rendu compte que je peux m'exprimer comme tout le monde, et qu'on vaut la même affaire que les hommes. »

« Pour les femmes assistées sociales, le fait de revendiquer sur les pensions alimentaires et la vie maritale, d'aller en parler un peu partout, de mettre ces luttes de l'avant, ça me motive. Comme beaucoup ne connaissent pas cette situation, il y en a beaucoup qui sont outrés de ça en l'expliquant. »

Revenu minimum garanti: mourir de faim n'incite pas à travailler

Par Olivier Gentil et Olivier Grondin
Le Devoir, LIBRE OPINION, 16 novembre 2017

Lundi dernier (le 13 novembre), le comité d'experts sur le revenu minimum garanti (RMG) rendait public son rapport final, accompagné d'une série de recommandations afin de permettre une amélioration du filet social québécois. Ces recommandations visent à faciliter l'accès aux mesures de soutien aux personnes les plus démunies. Les experts ne recommandent pas l'implantation d'un RMG, concluant plutôt qu'en acceptant une définition suffisamment large du RMG, celui-ci s'appliquerait d'ores et déjà au Québec. Le comité recommande également de plafonner l'aide sociale à 55 % de la mesure du panier de consommation (MPC) afin de garantir l'incitation à l'emploi.

Nous sommes d'avis qu'il est faux de dire que les mécanismes de solidarité sociale du Québec correspondent à ce qu'il est adéquat de considérer comme un RMG. Au demeurant, nous sommes inquiets de voir le rapport final démontrer une négligence des fondements de la lutte contre la pauvreté, omettant notamment de prendre en compte les droits garantis par nos Chartes.

Le filet social au Québec n'est pas un RMG. D'une part, un RMG se veut inconditionnel. Ainsi, nul besoin d'en faire la demande pour y avoir droit : les prestations sont versées à tous et à toutes. On défait alors le fardeau de démontrer sa précarité au bénéficiaire. C'est pour cette raison que de nombreux théoriciens du RMG avancent que celui-ci peut réduire la stigmatisation qui affecte actuellement les prestataires du filet social.

D'autre part, le RMG se dit universel, en ce sens qu'il s'adresse à tous, peu importe le statut et la situation de la personne. Tout comme pour le programme fédéral de Sécurité de la vieillesse, un RMG ne prend pas en considération les revenus du bénéficiaire, et de ce fait, il évite de tracer une ligne entre les ayants droit et les exclus. Il est accordé au nom de l'appartenance à la société et vise à assurer que tous peuvent vivre dignement. Un RMG, contrairement à l'aide sociale, n'est pas retiré à la source aux bénéficiaires lorsque ceux-ci augmentent leurs revenus, mais les allocations sont récupérées par le biais du système d'imposition.

Dignité

Selon Statistique Canada, le MPC « est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base ». Un niveau de vie de base est le minimum de la décence, pas un luxe. Alors, que dire d'un projet qui vise à plafonner l'aide aux plus démunis à 55 % des biens et services de base ? Non seulement c'est insuffisant, mais c'est aussi une négation même du droit des personnes à vivre dignement, droit qui est garanti par notre Charte québécoise.

Pour le comité, la précarité, la pauvreté et la faim semblent être des maux nécessaires puisqu'ils incitent les individus à réintégrer le marché de l'emploi. Or, bien que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dépendent de ressources économiques, cette lutte ne vise pas le développement économique, mais l'épanouissement de tous les êtres humains.

La logique visant à maintenir les personnes les plus vulnérables dans une extrême précarité fait fi des facteurs conjoncturels qui excluent certains individus vers les marges du marché du travail et renvoie nos problèmes de société sur le dos des individus.

Rappelons que l'article 45 de la Charte des droits et libertés reconnaît un droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales « susceptibles d'assurer un niveau de vie décent ». D'aucune manière cet article ne nous indique que ces mesures doivent être limitées afin de pallier de potentielles pénuries de main-d'œuvre.

Or, voilà tout le paradoxe : alors que nos sociétés n'ont jamais créé autant de richesses, les disparités de revenus entre les personnes les plus nanties et les plus précarisées augmentent sans cesse. Nous sommes en droit de nous attendre à ce que l'État arrime ses politiques avec les besoins actuels, et cela, de manière à garantir le respect des droits des plus vulnérables.

Changement de cap

Depuis plusieurs années, nous assistons à un véritable changement de cap des discours associés aux politiques sociales. En effet, nous voyons progressivement le discours public évacuer les notions de solidarité et de dignité pour lui préférer les notions de responsabilité individuelle et de retour en emploi.

En ce sens, lorsque le comité d'experts argue que « [l]a participation du plus grand nombre au marché du travail est essentielle à la croissance de l'activité économique », il s'inscrit en parfaite continuité avec cette mutation discursive où la pauvreté et l'extrême pauvreté ne doivent plus être combattues parce qu'elles compromettent la dignité humaine, mais plutôt parce qu'elles sont accompagnées de coûts financiers.

Une réflexion s'impose sur notre manière de concevoir la lutte contre la pauvreté. Les gouvernements doivent prendre acte des changements sociaux et technologiques, ainsi que leurs impacts sur le travail. Il ne convient pas de laisser à la seule charge de l'individu sa réintégration dans le marché de l'emploi, nous devons réinscrire la solidarité et la dignité au cœur de notre filet social. Il faut se rappeler que vivre dans la dignité est un droit, pas une menace pour l'emploi.



Revenu minimum garanti: des experts qui veulent garantir l'appauvrissement des personnes Par Yann Marcotte et Sylvia Bissonnette



Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec sont outrés de voir des experts suggérés de plafonner l'aide sociale en dessous des besoins qui sont jugés essentiels.

Selon des informations obtenues par Radio Canada, les experts proposeraient de plafonner l'aide sociale à 55 % de la Mesure du panier à la consommation (MPC). « C'est aberrant de penser des politiques pour appauvrir les gens! Il faut rappeler que la MPC est une mesure pour indiquer les besoins nécessaires. Avec cette suggestion, les experts proposent que les gens ne puissent que couvrir la moitié de leurs besoins essentiels et donc qu'ils continuent à s'appauvrir et à devenir malade, s'indigne Yann Tremblay-Marcotte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Le FCPASQ a déjà présenté à de multiples reprises son alternative du Revenu social. Plutôt que de se centrer sur l'incitation au travail, il faut se centrer sur l'accès au travail en garantissant que les gens ayant un statut précaire comme l'aide sociale, pourront conserver leurs revenus de travail et auront un Revenu social suffisant pour couvrir leurs besoins essentiels. « Actuellement, une personne qui travaille à l'aide sociale, et il y en a beaucoup, ne peut que conserver 200 \$ de ses gains, le reste est absorbé par l'aide sociale. C'est le contraire de favoriser l'accès au travail », ajoute Sylvia Bissonnette du Groupe de recherche et formation sur la pauvreté au Québec.

Revenu minimum garanti: une occasion manquée

Par Sylvain Caron

Le Devoir, LETTRES, 20 novembre 2017

Je suis une personne assistée sociale ayant plusieurs contraintes à l'emploi. Je suis de ceux dont le marché du travail ne veut pas, parce que les emplois ne sont pas adaptés à nos besoins ou à cause des préjugés véhiculés à notre égard.

Mais malgré ma situation de pauvreté extrême, je refuse de baisser les bras en étant utile à la société à ma façon et à l'intérieur de mes limites. Contrairement à la croyance populaire, et malgré l'anxiété quotidienne liée à ma situation de pauvreté qui affecte ma santé, j'apporte une contribution à la société en m'impliquant bénévolement dans un organisme communautaire.

Pour moi, l'idée d'un revenu minimum garanti inconditionnel couvrant l'ensemble des besoins de base suscite, malgré plusieurs doutes sur la forme qu'il pourrait prendre, l'espoir d'une sortie de la misère, mais aussi d'une reconnaissance de la contribution des personnes en situation de pauvreté. L'espoir que nous soyons reconnus comme des citoyens et citoyennes à part entière et non, contrairement au préjugé entretenu, comme des personnes qui ne font rien et préfèrent vivre aux crochets de la société.

Pour nous, ce préjugé est un des plus lourds à porter. Reconnaître notre contribution en nous permettant « de passer le mois » en assurant la couverture des besoins de base améliorerait notre santé, notre estime de nous-mêmes et notre capacité d'agir et d'être utiles.

Malheureusement, il semble qu'il est plus important pour nos décideurs politiques de maintenir en place un système qui accroît les inégalités en permettant l'évasion fiscale que de reconnaître, par un revenu décent et inconditionnel, la contribution de ceux d'entre nous qui sont exclus. Malgré le discours qui dit qu'il faut créer la richesse avant de la redistribuer, jamais dans l'histoire de l'humanité autant de richesse n'a été concentrée dans les mains de si peu de personnes. Et le Québec ne fait pas exception à cette règle.

Dans une société qui refuse de créer des emplois adaptés et qui discrimine sur la base des préjugés, un véritable plan d'action contre la pauvreté ne doit laisser personne en arrière. Un revenu minimum garanti et inconditionnel à la hauteur des besoins de base est possible sans sacrifier nos services sociaux pour le mieux-être de tous. Nous en avons les moyens.



ATELIER D'ÉCRITURE SUR LA GUIGNOLÉE

Par Véronique Salmon

Le 27 novembre, nous étions une dizaine de militantes et militants a participé à un atelier d'écriture qui avait été préparée et animée par Sabrina St-Laurent, stagiaire à l'ADDS QM (voir article qui la présente à la page 10). Après nous avoir bien accueilli.e.s et nous avoir fait vivre une activité brise-glace, Sabrina nous a présenté les différents types de documents que nous produisons assez régulièrement à l'ADDS. Elle nous a amené à nommer les différences entre un communiqué de presse, une lettre d'opinion, un outil de sensibilisation et un tract. Par la suite, elle nous a invité.e.s à faire une tempête d'idées sur la guignolée afin de produire une lettre d'opinion, en équipe, sur le sujet.

Nous avons produit deux lettres, dont une est dans l'encadré, plus bas. Par la suite, les deux lettres seront envoyées aux courriers des lecteurs de différents journaux. Comme nous avons bien aimé notre expérience, nous avons décidé de refaire un atelier d'écriture avant la *Semaine de la dignité des personnes assistées sociales*. Merci Sabrina !

LA GUIGNOLÉE OU QUE FERAIT-ON POUR CACHER LA RÉALITÉ

Y a-t-il une date pour être un bon pauvre? Oui, la date précise de la guignolée. Car, à la guignolée, on abat les mythes et les préjugés envers les pauvres, les assistés sociaux. Pendant la guignolée, les pauvres deviennent de bonnes personnes qui n'ont pas été chanceuses, tandis que le reste de l'année, elles sont paresseuses et profitent du système.

En décembre, pour se donner bonne conscience, on met de côté les préjugés contre les personnes assistées sociales. Pauvre pour le public sollicité une fois par année, trop nanti pour le gouvernement qui coupe à longueur d'année à grands coups de mythes et préjugés. Malheureusement, une personne assistée sociale n'est pas pauvre qu'en décembre, elle l'est tous les mois.

Mais où sont-elles le reste de l'année? Oubliées dès janvier, les banques alimentaires, derniers remparts, comblent les besoins, tandis que les mythes et préjugés reviennent en force. Chassez le naturel et il revient au galop !

Prenons une bonne résolution cette année. Résistons aux mythes et préjugés contre les personnes assistées sociales, car la pauvreté existe à l'année et elle fait souffrir autant qu'en décembre.

Jean-Jacques Laliberté, Éric Lapointe, Rachel Lacasse, Véronique Salmon et Geneviève Pelletier





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Die-in contre la réglementation de PL70

Le 31 août, 9 militant.e.s ont participé à un die-in au CLE des quartiers historiques pour protester contre la réglementation de PL70.



Journée planification

Nous avons organisé la journée planification de l'année le 7 septembre dernier. 11 militant.e.s ont préparé le plan d'action de l'ADDS QM.



Manifestation contre la réglementation de PL70

L'ADDS QM a participé au sein de la Coalition régionale opposée à PL70 à l'organisation des actions contre la réglementation du programme Objectif emploi. En plus du die-in de la fin d'août, nous avons participé à la manifestation régionale du 10 septembre contre la réglementation de PL70. Nous étions une dizaine de personnes de l'ADDS QM.



Assemblée générale d'orientations (AGO)

Le 14 septembre, 13 membres ont participé à l'assemblée générale d'orientations de l'ADDS QM.

Manifestation nationale *Engagez-vous pour le communautaire*

Le 27 septembre, plus de 4000 personnes des organismes communautaires autonomes du Québec ont marché dans les rues de la Capitale et ont fait une chaîne humaine autour du parlement afin d'exiger du gouvernement une reconnaissance et un meilleur financement des organismes communautaires autonomes et un réinvestissement dans les programmes sociaux et les services publics. 11 militant.e.s de l'ADDS QM étaient présent.e.s. Le matin, avant l'arrivée des manifestant.e.s des différentes régions du Québec, 4 militant.e.s ont réalisé deux drops de bannières.

Sortie de la rentrée

Nous étions 10 militant.e.s à participer à la sortie de la rentrée. Cette année, nous sommes allé au musée de la civilisation et nous avons terminé notre sortie par un souper collectif dans une pizzeria.



Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

L'ADDS QM a organisé, le 17 octobre dernier, un atelier de création pour les organismes du quartier St-Sauveur, dans lequel nous avons construit un filet dans lequel nous avons ajouté nos revendications. Après avoir mangé de la pizza ensemble, nous nous sommes rendu.e.s jusqu'au parvis de l'Église St-Roch afin de rejoindre des membres d'organismes de différents quartiers de Québec. Le tout s'est terminé par une marche. 24 personnes ont participé à l'atelier créatif, dont 10 étaient des militant.e.s de l'ADDS QM. Treize militant.e.s ont participé à la marche.



Formation des ambassadrices et ambassadeurs pour le projet

Entendre et agir ensemble

Le 14 novembre, nous étions 10 militant.e.s à participer à une formation dans laquelle nous nous sommes entendu.e.s sur la façon d'animer les rencontres de groupe avec des personnes qui remplissent le sondage sur la réalité des personnes assistées sociales.

Manifestation *Visez la justice sociale*

Le 28 octobre dernier, 4 militant.e.s de l'ADDS QM ont participé à la manifestation à Montréal de la *Coalition Mains rouge* ayant pour thème : *Visez la justice sociale*.



Rassemblement des organismes en action communautaire autonome

Lors de l'ouverture du congrès du parti Libéral du Québec, 5 militant.e.s ont joint les membres des organisations en action communautaire autonome pour exiger un meilleur financement et une reconnaissance de l'importance du travail de ces groupes.



Atelier *Animation de groupe de tâches*

Sabrina, stagiaire à l'ADDS QM a organisé un atelier de formation sur l'animation de groupe de tâches. Cette formation a eu lieu le 23 novembre et 7 personnes ont participé.

Rassemblement pour un meilleur financement du logement social

Le 22 novembre, 7 militant.e.s ont participé à un rassemblement organisé par les groupes de logement de la région de Québec, membres du FRAPRU. Ils revendiquaient un meilleur financement pour du logement social.



Atelier d'écriture

Le 27 novembre dernier, une dizaine de militant.e.s ont participé à un atelier d'écriture animé par Sabrina, notre stagiaire. Pour les détails, voir l'article à la page 15.



CALENDRIER

Décembre 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2
4	5 <u>9h30</u> Comité finances	6	7	8	9
11	12 <u>9h30 à 16h</u> Comité organisateur	13 <u>9h30</u> Comité communication, accueil et recrutement 17h Fête de Noël (voir les détails sur la feuille jaune)	14 ADD S QM fermée du 15 décembre au 5 janvier	15	16
18	19	20	21	22	23
		ADD S QM fermée du 15 décembre au 5 janvier			
25	26	27	28	29	30
		ADD S QM fermée du 15 décembre au 5 janvier			31

Voici ce que l'ADD S-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? Passez nous voir !